

*Fascicule infos parents – 2025/2026*

*Rue de Beyseghem, 174 Courriel : pascale.vanhove@fondamentale.assumpta.be*

*1120 BRUXELLES*

*Tél.: 02/262.05.09* *Site internet :*

*assumpta-maternelle.be*

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Projet d’école.

* Projet éducatif 4
* Projet pédagogique 7
* Projet d’établissement 10
* Règlement d’ordre intérieur : 14

 Accueil

 Frais scolaires

 Argent de poche

 Anniversaires

 Collations 15

 Doudous

 Sécurité

 Respect de la vie privée 16

Chapitre 2 : L’enseignement à Maria Assumpta.

* La vie en cycle 17
* Cours et activités scolaires 20
* Les sorties scolaires 21

Chapitre 3 : Informations pratiques.

* Secrétariat- Inscriptions- Uniformes 22
* Fréquentation scolaire 23
* Passage des parents – Horaire 23
* Dîner 23
* Garderies 24
* Relations avec les parents 24
* Ponctualité 24
* Frais et paiements 24
* Journées pédagogiques et garderies 25
* Procédure en cas d’absence d’une titulaire 25
* Circulation des informations 26
* Passages de classes 26
* Ateliers parascolaires 26

Chapitre 4 : Qui est qui à Maria Assumpta ? Pages 28 à 33

* Le centre scolaire 27
* Le Pouvoir Organisateur (P.O.) 27
* Le conseil d’entreprise 27
* Le conseil de participation 27
* Le conseil de classe 28
* Le groupe Horeca 28
* Le centre Psycho – Médico – Social (P.M.S) 29
* Le centre de promotion à la santé (P.S.E) 29
* Chapitre 5 : L’équipe éducative 2023-2024. 31

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

**Projet éducatif des écoles fondamentale, primaire et secondaire du Centre scolaire Maria Assumpta**

**Histoire - Source - Références**

Le projet éducatif de nos écoles trouve sa source d’abord en Jésus-Christ qui a inspiré le père Louis Donche s.j. (1769-1857), qui fonda en 1819-20 la congrégation enseignante des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de Vorselaer.

Cette congrégation fonda nos écoles (1927) et les confia finalement à l’archidiocèse (1977).

Ce projet éducatif s’inscrit aussi dans la ligne de documents fondateurs, plus particulièrement « Mission de l’école chrétienne » (2021 – SEGEC). Il intègre les objectifs généraux de l’enseignement, précisés à l’article 6 du décret « Missions » du 24.07.1997 du gouvernement de la Communauté française. Notre école ouvre à la spiritualité et à la foi chrétienne en dialogue avec d’autres croyances.

**D’abord une éducation**

Pour nous, la mission fondamentale de l’éducation est d’aider chaque jeune à développer tout son potentiel et à devenir un être humain complet. L’acquisition des connaissances et des compétences doit s’accompagner d’une éducation pour la personne, par culture et à l’exercice de la citoyenneté.

C’est par la pensée critique que le jeune dont nous avons la responsabilité se distancie des manipulations de la consommation, des dérives technologiques, du pouvoir de l’homme sur l’homme. Il importe d’éduquer l’esprit pour que tous accèdent à une réelle liberté : celle qui fournit les outils de l’esprit d’analyse, éveille à la sensibilité esthétique et à un rapport harmonieux au corps.

L’éducation dans nos écoles amènera chacun à son plein épanouissement en l’aidant à former la personne, le citoyen, l’acteur économique respectueux de l’environnement, qu’il sera.

**Au service des autres**

Ce développement n’est un réel enrichissement de la personne que s’il se réalise au service du bien commun. La nécessaire réussite personnelle doit aussi être solidaire parce que chaque être humain est co-créateur du milieu et de la société dans lesquels il vit.

L’école est un lieu important de l’apprentissage de la solidarité plutôt que de la concurrence ; et cela dans les relations qui unissent tous les membres de la communauté scolaire dans une atmosphère de confiance et de respect mutuels.

Les Évangiles inspirent les valeurs d’amour, de pardon, de justice, de don sans retour, d’option pour les pauvres.

**Vivant des valeurs**

Les valeurs que nous voulons vivre et promouvoir plus particulièrement dans ce cadre d’éducation peuvent se regrouper autour de deux dimensions fondamentales :

* **celle de la personne, à savoir :**

le respect de soi, le développement de toutes ses aptitudes, le sens de l’effort et du travail bien fait, la confiance en soi, l’autonomie, l’intériorité, l’intégrité, le sens de la persévérance, le dépassement de soi, le don de soi, la créativité, l’esprit d’entreprendre, …

* **celle de l’être humain en relation avec l’autre, les autres, le monde, à savoir :**

le respect de l’autre, l’accueil, la tolérance, l’écoute, la solidarité responsable, *l’égalité homme-femme*, la richesse de la différence, le sens du gratuit, la responsabilité de ses actes, la reconnaissance de ses erreurs, le respect de l’environnement …

**Et une spécificité**

Notre spécificité d’école chrétienne s’enracine dans l’Evangile et nous l’assurons par une triple position :

* vivre ensemble à la lumière de l’Evangile ;
* dispenser des cours de religion catholique où les élèves sont évalués non sur leur foi, mais sur des connaissances culturelles en lien avec des traditions religieuses et philosophiques et leurs aptitudes à comprendre ce qui vient du passé en corrélation avec les défis d’aujourd’hui ;
* fêter et célébrer nos événements régulièrement et dans le cadre de la pastorale scolaire, dans leur dimension humaine et spirituelle.

*L’éducation religieuse est donc une dimension importante de notre enseignement qui, respectueux des convictions de chacun et de sa liberté, veut aussi affirmer son caractère confessionnel, comme le garantit la Constitution.*

**Pour résumer et conclure**

Nos trois écoles MARIA ASSUMPTA sont des lieux d’enseignement, d’éducation aux valeurs évangéliques, humanistes et démocratiques. Elles sont des lieux où se propose la foi, où celle-ci doit pouvoir trouver de quoi se nourrir et se développer. Ce faisant, elles accueillent aujourd’hui des élèves, des parents et des équipes éducatives pluriels sur le plan social, culturel et convictionnel. *Elles veulent former des personnes autonomes, ouvertes aux autres et au monde, dans une quête de sens et de bien commun.*

Les membres du P.O. en collaboration avec

les enseignants du Centre Scolaire Maria Assumpta

Version 2025 - 2026

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

## **Le projet pédagogique**

Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent de mettre en œuvre le projet éducatif.

Il constitue **un ensemble de convictions pédagogiques et de moyens généraux.**

**Les convictions** vont dans le sens d'une pédagogie centrée sur la personne de l'élève, et qui sache accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à développer une personnalité autonome et ouverte aux autres, et à se construire un patrimoine de savoirs et de compétences. L'école est un milieu de vie à part entière, où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée.

**Une telle pédagogie est :**

**construite sur le sens**, c'est-à-dire :

* centrée sur l'apprentissage : l'élève ne reçoit pas passivement un enseignement, il prend une place centrale et active dans son propre apprentissage; il est donc indispensable que les élèves deviennent les acteurs de leur propre formation. Qu'il s'agisse d'apprendre ou même d'évaluer la qualité du travail, l'élève ne peut se borner à enregistrer des savoirs et à additionner des points. Il lui faut comprendre avant tout que la connaissance naît d'une **découverte personnelle** et que **l'évaluation de** **l'erreur** est l'une des meilleures manières d'y parvenir; l'école et les enseignants, comme les parents, doivent être attentifs à favoriser l'autonomie de l'élève. Celui-ci se met en recherche, prend des initiatives et des responsabilités, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec d'autres, s'auto évalue; peu à peu il devient ainsi le créateur de sa propre vie et évite de se laisser penser par le milieu environnant;
* permettant à l'élève de devenir **autonome, indépendant** et lui apprenant à structurer et gérer son temps comme ses choix. L'élève devrait pouvoir exprimer son vécu scolaire et quand il y a échec, le dépasser, prendre conscience de ses potentialités afin de restaurer sa propre image. Comme il ne peut le faire seul, il est important pour l'autorité, la famille, l'institution scolaire (parent, professeur, éducateur, direction,…) de reconnaître le jeune. L'école doit se vivre comme un lieu social. Le nécessaire apprentissage à l'autonomie ne doit pas pour autant développer l'individualisme; l'élève apprendra à vivre et respecter la différence, la variété et la multiplicité;
* enrichie par le développement de l'esprit critique et du jugement;
* axée sur l'apprentissage de savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui, économiques, sociales et technologiques;
* orientée sur la construction progressive du projet d'insertion du jeune dans la vie sociale et professionnelle;
* ancrée, pour la réussite de chacun, dans la volonté de conduire les élèves à un niveau optimal de compétences;
* incluant une dimension de gratuité tant dans l'effort pédagogique (ne pas seulement travailler pour des points) que dans le souci des autres (ne pas seulement vouloir consommer l'école mais aussi y investir).

**centrée sur la coopération et le partage**, c'est-à-dire :

* fondée sur des comportements de travail collectif et individuel, qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie;
* appuyée par des pratiques démocratiques réelles, dans le respect de règles de vie claires, le plus souvent conçues ensemble, cohérentes, connues de tous et partagées;
* soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale, sans oublier la dimension intercommunautaire à l'intérieur de notre pays.

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

### Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres et prête à rompre la rigidité de la classe, de l'emploi du temps, de l'espace et des programmes.

* Les enseignants, les directions et le personnel d'éducation sont des personnes-ressources qui suscitent des projets, créent un environnement défiant, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs;
* ils œuvrent ensemble à la maîtrise par les élèves de la langue française, orale et écrite;
* ils sont les acteurs d'une éducation aux technologies nouvelles de communication;
* ils favorisent la créativité;
* ils reconnaissent dans le rapport du jeune au savoir la place de l'affectivité, du désir et des émotions;
* ils construisent leur cohésion en menant un travail d'équipe;
* ils transforment la gestion du temps et de l'espace;
* ils décloisonnent les matières, notamment par une approche interdisciplinaire;
* ils pratiquent l'évaluation formative pour réguler les apprentissages;
* ils pratiquent l'évaluation sommative pour garantir la qualité des résultats de l'enseignement en fin de cursus;
* ils associent à leurs projets tous les partenaires de l'école;
* ils renforcent leur professionnalisme, notamment par des projets de formation continue;
* ils reconnaissent en leur sein une équipe d'animation pastorale, qui soutient le principe d'une éducation chrétienne en lui réservant des lieux et des temps appropriés;
* ils soutiennent cette action éducative telle qu'elle se construit au cours de religion;
* avec les élèves ils font de l'école un milieu de vie accueillant de type chrétien où la relation enseignant-enseigné est coopérative et saine; ils y créent un climat qui favorise l'épanouissement de la personnalité de chacun;
* ils dispensent un enseignement de qualité et amènent les élèves à acquérir une méthode de travail et d'étude;
* ils encouragent l'effort; ils éduquent à la réflexion et à l'élaboration de la pensée;
* ils tiennent compte des sources d'information extérieures à l'école et axent l'enseignement sur des problèmes concrets et actuels; ils initient à la vie culturelle et artistique;
* ils favorisent l'acquisition d'une méthode personnelle de travail tant à l'école qu'à domicile.

### Soucieuse du respect du rôle de chacun, l'équipe éducative sollicite non seulement une adhésion des parents au projet pédagogique, mais surtout une collaboration positive. Cela se traduit au niveau de l'éducation des enfants à tout ce qui concerne la vie quotidienne, au suivi de ceux-ci dans leur scolarité et à l'intérêt porté à la vie de l'école tout entière.

Les membres du P.O. en collaboration avec les enseignants du Centre Scolaire Maria Assumpta

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

**Le projet d’établissement de l’école fondamentale**

CHOIX DES PRIORITES :

# Autonomie

Développer l’autonomie dans notre école c’est permettre à l’enfant de :

* pouvoir prendre sa place par le biais de l’expression orale et corporelle, tout en respectant le cadre de vie scolaire.
* prendre des initiatives seul et en interaction avec le groupe.

# Respect

Le respect dans notre école c’est amener l’enfant à

* prendre en considération les règles de vie envers lui-même, les autres et tout ce qui l’entoure.
* Développer les valeurs chrétiennes en refusant toutes formes de violence.

# Plaisir et envie d’apprendre

L’envie et le plaisir d’apprendre dans notre école, c’est être attentif et tenir compte des besoins biologiques, affectifs, psychomoteurs et cognitifs de l’enfant ainsi que de ses intérêts (jouer, vivre en groupe, découvrir, s’émerveiller…) afin de le rendre motivé et acteur de ses apprentissages.

# Remarque

Le projet d’établissement est revisité, voire modifié, régulièrement par le conseil de participation (p.23).

(Dernières modifications en 2014-2015).

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

Les acteurs du projet d’école (parents-équipe éducative-enfants) contribuent à …

**AUTONOMIE**

**Mettre en pratique** les démarches proposées pour être plus « débrouillard. »

(Gestion du cartable, sorties)

**Partager** les responsabilités en fonction du rôle de chacun (enfant – parents – enseignants - accueillants).

(Conseil de participation, groupe Horeca, parrainage).

**Proposer** lors d’apprentissages, des situations qui permettent à l’enfant de se dépasser (élocutions, compliments, fêtes pères et mères, …).

**Aménager** un temps de parole aux enfants (rassemblement coin tapis).

**Assumer** les décisions prises et les charges dont on est responsable (facteur, 1er du rang, lumières, arroser les plantes, …)

.

**Responsabiliser** l’enfant à la vie en communauté (ramasser papiers, ranger sa chaise, …)

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

## **RESPECT**

**Poser** un cadre structurant et sécurisant pour les enfants.

**Informer et impliquer** les parents à ce que leurs enfants vivent à l’école

**Construire** avec les enfants les règles de vie commune.

(Charte de classe)

# Accueillir chaque enfant dans ses différences en cohérence avec les projets de l’école.

**Mener** ensemble desactions autour de la charte.

Selon les besoins de chaque classe.

# Apprendre à écouter l’autre tel que l’on voudrait l’être

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

 **Susciter le**

**plaisir et l’envie d’apprendre**

Permettre à l’enfant de **manipuler** pour construire ses

Savoirs.

Diversifier les outils pour permettre à chaque enfant de progresser

Cibler les compétences en équipe pour **structurer** les apprentissages

Organiser le parcours des enfants pour leur permettre de continuer leurs apprentissages à travers les cycles

**Mettre en valeur** les réalisations des enfants et les encourager dans leurs démarches

Évaluer nos actions en équipe éducative.

**Chapitre 1 : Projet d’école.**

#### **Le règlement d’ordre intérieur (R.O.I)**

1. Accueil :

L’heure de début des cours est fixée à 8h30. Les P1 et M3 montent en classe (en rang avec leur enseignant(e)) à 8h25, Les parents doivent avoir quitté la cour à 8h20. **Les enfants de M3 ET 1ère primaire qui arrivent en retard** recevront une notification de retard.

A 8h20 : Les enfants des classes d’Accueil, M1 et M2 de la garderie montent en classe avec une accueillante, les autres, seront accompagnés à 8h25 par leurs parents pour un moment d’accueil en classe qui se clôture à 8h40.

A 8h40, plus aucun parent ne peut rentrer dans l’école. A 8h45 l’école est fermée pour les entrées ET les sorties. Uniquement en cas de consultation médicale ou autre avec autorisation de la direction, il sera possible de rentrer à 9h00. Ceci dans un but de sécurité, de respect du travail en classe et de pédagogie pour les enfants.

**Attention : L’école est obligatoire en M3 et en P1.**

2. Frais scolaires :

Les paiements se font via le portefeuille général sur APSCHOOL, les décomptes de frais mensuels y sont disponibles.

3. Argent de poche, objets de valeur et jouets :

L’argent de poche est **interdit** dans l’enceinte de l’école.

**L’école n’est en aucun cas responsable de la perte ou du vol d’objets.**

**Les jouets de la maison restent à la maison, ceux de l’école restent à l’école !**

4. Anniversaires :

Pour fêter l’anniversaire de vos enfants en classe, il est **INTERDIT** d’apporter **des bonbons, chips, sucettes et des gâteaux à la crème ou aux fruits**. Par équité pour les enfants qui respectent le R.O.I., nous vous retournerons les bonbons et autres desserts non conformes. Les cakes sont, eux, autorisés. Merci de votre collaboration.

5. Collations :

Pour TOUTES LES CLASSES :

Les collations sont à mettre dans des boîtes ou récipients réutilisables, sans emballages jetables. En effet, nous essayons de promouvoir le tri et le respect de la planète.

Les enfants n’apportent pas de chewing-gum à l’école, ceux-ci sont interdits ainsi que les bonbons, sucettes, chips et canettes ou toute boisson pétillante. Pas de collation au chocolat, ni enrobées de chocolat. Les fruits et légumes sont obligatoires le mercredi. Consignes par année :

* Classes d’Accueil :

Fruits ou légumes coupés et épluchés tous les jours.

* M1 et M2:

Collations libres sauf le mercredi (voir ci-dessus)

Pas de yaourt à boire, merci

* Les M3 et P1 : Ont pour projet de baser TOUTES les collations sur les fruits et légumes frais.

Ceci, toujours dans un but pédagogique et de promotion à la santé.

D’autres actions pédagogiques sont menées en matière d’éducation à la santé. Celles-ci sont communiquées par un autre biais que ce document.

AFSCA ! L’AFSCA nous demande d’avertir les parents que certains parents apportent et distribuent parfois des « gourmandises » (style cakes) pour l’anniversaire de leur enfant. Les gâteaux sont partagés entre tous les enfants.

6. Doudous :

L’enfant est autorisé à apporter son doudou et/ou sa tétine **(avec mention du nom)**, un doudou qui restera à l’école.

Petit conseil : Pensez à en acheter plusieurs exemplaires.

 **L’école n’est en aucun cas responsable de la perte de ceux-ci.**

7. Sécurité :

**Circulation routière** : pour la sécurité des enfants, un emplacement devant l’école est prévu pour le bus lors des excursions scolaires ainsi que pour les services de secours. Par ordre de police, il est interdit d’y garer sa voiture, même pour quelques minutes, et ceci, sur une distance de 20m (voir panneau). Soyez vigilants, **la police verbalise et ceci est hors de notre champ de responsabilité**. Il s’agit d’une zone Kiss and Ride.

Les jours de sorties et voyages scolaires, des cônes sont placés le long de cet emplacement. Ces jours-là, nous nous réservons le droit de faire enlever les véhicules en infraction, dans un souci de sécurité pour les enfants en voyage.

Nous vous rappelons également qu’il est interdit de garer sa voiture en double file aux abords de l’école, même pour un court laps de temps. Il y va de la sécurité de tous.

Toujours par mesure de sécurité pour vos enfants, veuillez laisser leurs vélos ou trottinettes dans la zone de la cour prévue à cet effet. Ne laissez aucune poussette ni autre à l’école.

L’école ne sera en aucun cas responsable de tout objet laissé à l’école.

Dans la **cour de récréation**, veuillez **récupérer vos enfants au plus vite et quitter l’espace récréatif** afin de permettre aux surveillantes d’accomplir leur tâche dans les meilleures conditions.

Une caméra de surveillance a été installée afin de surveiller l’accès par la rue de Beyseghem.

**Concernant la reprise des enfants par un adulte**:

Chaque personne qui vient chercher votre enfant doit avoir sa **carte de sortie** sur laquelle figure la photo et l’identité de l’enfant à reprendre ainsi que la photo et l’identité de la personne qui reprend l’enfant, et ceci, même pour les parents de l’enfant. Astuce : Pour éviter un oubli, pensez à prendre une photo de votre carte de sortie.

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas venir chercher un élève de l’école sans être accompagnés d’un adulte.

Sans cette carte, personne ne pourra quitter l’école avec votre enfant. Si un changement **exceptionnel** survient**,** nous vousdemandons d’envoyer un mail d’autorisation en stipulant le nom de la personne qui viendra reprendre votre enfant à l’adresse**garderie@fondamentale.assumpta.be**

**Attention, les autres mails ne sont pas valables dans ce cas de figure.**

**Sans preuve écrite, votre enfant ne pourra pas quitter l’école avec cette personne.**

**Entrées et sorties pendant la journée de cours :**

Afin de garantir la sécurité des enfants et ménager le travail de chacun à leur service, il est demandé de ne pas revenir pendant la journée pour apporter un sac, un vêtement ou autre matériel oubliés. En cas d’urgence (tartines, soins,..) un bac sera mis à disposition à l'entrée de l’école. Ceux-ci seront distribués 1 fois par jour aux enfants concernés.

A partir de 2025-2026, nous n'acceptons plus les arrivées ou reprises intempestives en cours de journée. En effet, au vu des allers et retours incessants en cours de journée et afin d'assurer la sécurité et le suivi pédagogique serein des enfants, il n'est plus possible de déposer ou de venir chercher son enfant en dehors des heures de table, de récré ou de début et fin de cours. Merci d'en tenir compte.

8. Respect de la vie privée :

Nous tenons à vous informer de la possibilité que des photos de classes, de groupes, à l’occasion d’activités scolaires soient utilisées à des fins d’illustration de ces évènements.

Ces photos, non-ciblées (de groupe ou d’ensemble), pourront se retrouver dans une publication, lors d’une exposition intra-muros. Vous recevez un document à signer à cet effet dans l’enveloppe de rentrée.

**Chapitre 2 : L’enseignement à Maria Assumpta.**

#### **La vie en cycle**

L’école fondamentale compte près de 400 enfants répartis en 14 et 15 classes maternelles et 3 classes primaires.

**IMPORTANT** : l’équipe éducative est la seule habilitée à la composition des classes. Les demandes éventuelles de parents ne seront pas une priorité, les choix pédagogiques et les aménagements raisonnables aux enfants à besoins spécifique primant avant tout.

1. Le 1er cycle

##### Les 2ans ½

A Maria Assumpta, nous avons voulu « cocooner » nos petits de 2 ans ½ ; ils vivent donc dans un groupe de leur âge au sein de leur classe. Nous demandons néanmoins que les enfants **soient propres** en entrant à l’école car nous n’avons pas la possibilité de gérer les langes .

La matinée est réservée à des activités ludiques et créatives réparties en divers ateliers. Les différents ateliers ont toujours un objectif pédagogique. Au sein de cette classe, nous donnons la priorité à l’autonomie et à la socialisation de l’enfant sans oublier le développement psychomoteur et affectif.

Les enfants travaillent par thème et sont ainsi amenés à faire des visites hors de l’école afin d’élargir leur horizon.

Nous demandons enfin, qu’un « doudou » ne soit utilisé qu’à l’école, pour la sieste.

*Les 3 / 5 ans*

# Déroulement d’une journée

Le matin

Avant 8h10 : les **petits** sont accueillis dans le réfectoire ou la cour par 3 accueillantes. Les enfants seront conduits par ces accueillantes, dès 8h20, dans leur classe. Les parents quittent l’école directement après avoir déposé leur enfant à la garderie.

A 8h25, les parents conduisent leur enfant en classe. Attention, ceci est un temps d’accueil pour les enfants et non pour les parents ! Veillez donc à être ponctuels, à ne pas monopoliser l’enseignante (qui se doit d’être disponible à tous les enfants) et à quitter la classe au plus tard à 8h40.

Le midi

Dès 12h10, les enfants qui rentrent à la maison peuvent être repris dans le hall.

Pour ceux qui restent dîner à l’école :

Les petits d’accueil mangent à 11h15, dans leur classe

Les M1 mangent à 11h15, au réfectoire.

A midi, les enfants qui **font encore la sieste** sont accueillis par des accueillantes.

Les enfants de 2ième mat. ont un temps privilégié de 11h à midi avec deux enseignantes de M1-M2 et vivent des ateliers spécifiquement adaptés à leur âge. Ils mangent à 12h10. Ceux qui rentrent à la maison peuvent être repris dès ce moment au même endroit que les plus jeunes.

Les plus grands se succèdent ensuite au réfectoire.

Fin de journée

L’école se termine à 15h10. Dès l’ouverture des portes, les parents des classes **d’accueil uniquement** peuvent récupérer leur enfant dans leur classe. Les autres sont à récupérer dans la cour.

A 15h30 commencent la garderie et les ateliers. La garderie du soir est assurée par des accueillantes. Dans un premier temps (jusqu’à 16h), les enfants resteront dehors afin de pouvoir libérer leur énergie.

**ATTENTION ! : Le mardi l’école se termine à 14h20. Les parents récupèrent les enfants dans la cour.**

A 18h : fin de la garderie. Fermeture de l’école.

2. Le 2ième cycle

###### Les 3ièmes maternelles

Les enfants de 3ème maternelle travaillent essentiellement par thèmes et ateliers. Comme au premier cycle, la pédagogie utilisée a pour but de préparer au mieux votre enfant à l’entrée et au passage en 1ère primaire. Elle vise donc l’autonomie et le développement des capacités graphiques, logico–mathématiques, syntaxiques et ortho–phonologiques.

*Les 1ères primaires*

C’est le début d’une longue aventure. Durant cette année, votre enfant va apprendre les bases de toute sa vie. Cela ne sera pas toujours facile, il aura donc peut-être parfois besoin d’une oreille un peu plus attentive. Soyez donc fiers de lui (même si vous trouvez qu’il ne lit pas assez vite à votre goût), encouragez-le à lire chaque jour quelques lignes, félicitez-le de ses progrès.

La lecture comme le calcul ne s’apprennent pas en un jour par le coup miraculeux d’une baguette magique ! C’est un travail de tous les jours qui s’initie à l’école mais doit se continuer à la maison.

L’apprentissage de la lecture :

Les enseignantes de P1 et P2 collaborent régulièrement afin d’assurer une méthode de lecture mixte adaptée aux différents besoins des enfants et dans un but de continuité sur deux années scolaires.

En mathématique, les enfants vont d’abord être amenés à réfléchir et manipuler afin de résoudre le défi proposé par l’enseignante. De cette manière l’enfant est acteur et constructeur de ses apprentissages. Une fois ces apprentissages construits, il sera amené à les structurer et à les entraîner (entres autres via le livre d’exercices).

Afin de garder une continuité dans le cycle 5/8, avec l’école primaire Maria Assumpta, nous utilisons la méthode TIP TOP. Pour ce faire, l’école s’est équipée de tableaux interactifs avec lesquels d’autres matières peuvent être abordées.

Bien entendu, les enfants vivront des projets en groupe classe ou en cycle afin d’établir des liens entre les apprentissages et l’utilité qu’ils en ont dans la vie. L’éveil et les activités artistiques viendront bien entendu compléter leur formation.

De cette manière, l’enfant pourra se développer de la manière la plus harmonieuse et la plus complète possible.

# Déroulement d’une journée

Le matin

###### Les 3ièmes maternelles

1. Avant 8h15 : les enfants de M3 sont accueillis dans la cour par des accueillantes.

A 8h 15, les enfants de M3 se rangent dans leur rang et montent en classe avec leur enseignante à 8h20.

1. Aucun parent de M3 ne reste dans l’école après avoir déposé son enfant.
2. *Les 1ères primaires*
3. Avant 8h15 : les enfants de P1 sont accueillis dans la cour par des accueillantes.

A 8h 15, les enfants de P1 se rangent dans leur rang et montent en classe avec leur enseignante à 8h20.

1. Aucun parent de P1 ne reste dans l’école après avoir déposé son enfant.

Le midi

Dès 12h10, les enfants qui rentrent à la maison peuvent être repris dans le hall.

Les enfants qui restent dîner à l’école iront manger au réfectoire.

Fin de journée

1. L’école se termine à 15h10. Dès l’ouverture des portes, les parents des classes d’Accueil peuvent récupérer leur enfant dans leur classe. Les autres sont à récupérer dans la cour.
2. A 15h30 commencent la garderie et les ateliers. La garderie du soir est assurée notamment par 5 accueillantes. Dans un premier temps (jusqu’à 16h), les enfants resteront dehors afin de pouvoir libérer leur énergie.
3. **ATTENTION ! : Le mardi l’école se termine à 14h20.**
4. A 18h : fin de la garderie. Fermeture de l’école.

**Chapitre 2 : L’enseignement à Maria Assumpta.**

**Cours et activités scolaires.**

1. L’éducation religieuse

L’initiation à la vie de Jésus et l’annonce de la Bonne Nouvelle est faite aux enfants dès la classe maternelle. Tous les matins, un temps de prière est pris avec les enfants. Chaque semaine les enfants ont un éveil religieux.

Les temps liturgiques importants (Noël, Pâques…) sont vécus de manière plus intense.

2. La psychomotricité

La psychomotricité a pour but d’assurer une meilleure coordination entre la volonté de faire bouger le corps ou une de ses parties et le mouvement lui-même. En effet, chez les jeunes enfants en croissance, le développement de la musculature peut être plus rapide que celui des centres nerveux.

Il est donc nécessaire d’aider les enfants à mieux contrôler leurs muscles et leurs mouvements et notamment à distinguer la gauche de la droite, à décider de marcher, de courir ou de s’arrêter, à dessiner un carré, un triangle ou un rond, à juxtaposer des objets ou à les superposer, à jeter une balle ou à la rattraper, à faire ces gestes avec ou sans rythme, en parlant ou en chantant, etc.

Ainsi ils construiront leurs repères spatio-temporels, graphiques…

L’école bénéficie de 1 maître en psychomotricité pour 28 séances par semaine en maternelle.

3. L’éducation sportive

En 1ière primaire

**Education sportive** : une période d’éducation sportive dispensée par Madame Katia Canivet.

100 minutes

Natation : **1 période de natation par semaine dispensée par Madame Katia.**

Il est important et impératif que chaque enfant participe à ces séances car celles-ci sont obligatoires. En cas de non-participation, un certificat médical est exigé.

4. L’éducation sportive

En M3, Monsieur Jean-Jacques vient conter plusieurs fois par an, en classe.

5. Les sorties scolaires

Selon les projets choisis, les enfants feront des visites ou participeront à des animations (à l’école ou à l’extérieur). Ces sorties sont d’ordre culturel, sportif, artistique ou tout simplement récréatif. Elles ont un but pédagogique certain. En fonction des différents projets développés en cycle, les enseignants exploitent le patrimoine de leur pays et profitent d’expositions itinérantes à la portée de leurs élèves. Ces visites se font toujours dans les limites d’un budget raisonnable et dans le respect de la gratuité **(la partie forfaitaire de la sortie ne donne pas lieu à un remboursement en cas d’absence…).**

Estimation des frais annuelle par classe que nous vous inviterons à payer en 2025-2026 (pour les projets connus à ce jour) : **Voir feuille remise en début d’année scolaire.**

**Chapitre 3 : Informations pratiques**

1. Secrétariat

|  |
| --- |
| Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 8h45 et de 15h30 à 16h30.***Mercredi de 8h à 8h45.*** Pour les autres moments, prendre rdv par téléphone.Téléphone : 02/262.05.09 Courriel : secretariat@fondamentale.assumpta.be**Documents téléchargeables surwww.assumpta-maternelle.be**  |

2. Inscriptions

Les élèves sont inscrits pour une année scolaire. Chaque année, la demande d’inscription doit être confirmée via le formulaire que vous recevrez. La direction, le PMS et l’équipe éducative se réservent un droit de non-réinscription d’un enfant en cas de raisons avérées (enseignement spécialisé), ou en cas de non-respect du R.O.I. ci-dessus.

3. L’uniforme

En maternelle, il n’y a pas d’uniforme. Cependant nous vous conseillons d’habiller vos enfants avec des vêtements pratiques et que l’enfant peut enlever et remettre tout seul et de bannir les bretelles, les ceintures, les collants, les salopettes, et les chaussures à lacet.

En primaire l’uniforme est obligatoire pour tous les élèves.

L’école impose un uniforme pour éviter que les élèves ne cherchent à se distinguer des autres et à se faire remarquer. Les vêtements sont donc **sans excentricité.** Ils sont de coupe classique et de couleur **UNIE**, sans liseré, ni bord, ni couleur différente. Ils sont propres et de présentation soignée.

- pantalon, bermuda, robe ou jupe de coupe classique (pas de mini-jupe) et de couleur **bleu marine unie.**

- pull –over, gilet, cardigan ou sweat-shirt de couleur **bleu marine ou blanc unie**.

- chemisier, chemise ou polo de couleur **bleu ciel ou blanc uni**.

- chaussettes ou collants de couleur neutre (bleu, blanc, gris ou beige) et classiques

- le jeans n’est pas accepté.

- les « ventres à l’air » et les tops ne sont pas acceptés.

- chaussures de couleur classique.

# Tenue de gymnastique

- short ou cycliste **bleu marine uni**.

- tee-shirt **blanc uni** + sandales de gym blanches.

**Piscine**

- bonnet

- maillot 1 pièce – Pas de maillot-short

POUR TOUS

**Tout objet qui appartient à l’enfant, tel que vêtement (gants, bonnets, écharpes, matériel de gym, …), doudou ou boîte à tartines, DOIT ÊTRE MARQUÉ AU NOM ET À LA CLASSE DE L’ENFANT. Les objets non repris avant les vacances de Noël, Pâques et d’été, sont donnés à des œuvres.**

4. Fréquentation scolaire – Absences – Maladies

Pour les enfants inscrits en Accueil, M1 et M2, nous insistons sur la présence de l’enfant, au moins tous les matins des mois de août - septembre. Ceci permet à l’enfant une meilleure intégration aux activités de la classe ; de cette manière, il apprend petit à petit à connaître les règles de la vie de la classe et à se faire de nouveaux copains.

Il est souhaité en règle générale que les absences soient les plus rares possibles.

**Toute absence doit être signalée PAR MAIL (****secretariat@fondamentale.assumpta.be****) dès le 1er jour d’absence !**

Pour les enfants nés en **2019 et 2020 (P1 et M3)**, l’école est **obligatoire.**

Nous devons pouvoir justifier chaque absence à tout moment, à l’inspection ou au vérificateur du Ministère. Il est donc impératif que chaque absence soit motivée par écrit sur le document reçu de l’école (et non via le journal de classe). Ce motif **écrit** devra être remis **au titulaire** au plus tard le jour de retour de l’élève, ou dès le 4°jour d’absence de celui-ci. Le secrétariat ne reprend pas les motifs d’absence.

Toute absence doit être signalée au secrétariat (02/262.05.09) avant 8h30 ou par mail à l’adresse : **secretariat@fondamentale.assumpta.be**

5. Passage des parents

Dès 8h40, les parents sont priés de quitter l’école afin de ne pas perturber le début des activités.

Suivre le sens giratoire.

Les parents qui viennent rechercher leurs enfants à 15h10 sont invités à quitter la cour le plus rapidement possible et ce pour permettre une meilleure surveillance.

6. Horaire

L’école est ouverte de 7h30 à 18h.

8h30 Début des cours

12h10 à 13h20 Pause du midi

13h20 Reprise des cours

15h10 Fin des cours. (Pas de reprise des enfants avant 15h10, sauf rendez-vous médical).

**ATTENTION ! : Le mardi l’école se termine à 14h20. Les parents récupèrent les enfants dans la cour.**

A 18h : fin de la garderie. Fermeture de l’école

7. Dîner

Pour les élèves qui restent manger à l’école 3 formules sont proposées :

1. Pique-nique uniquement : les enfants apportent leurs tartines de la maison.
2. Potage et pique-nique : les enfants apportent leurs tartines de la maison et reçoivent le potage du jour.
3. Repas chaud : repas comprenant un potage, un repas complet et un dessert.

Inscription annuelle via la feuille de frais (tout changement fera l’objet d’une demande écrite au secrétariat et ne sera effective que le mois suivant) et paiement mensuel via le décompte.

**Pour tous : En cas d’absence,** le prix des repas chauds, potages et surveillances du midi ne vous sera pas demandé, **uniquement**, pour les absences **à partir de 3 jours d’absence consécutifs,** justifiées par un certificat médical ou un mot des parents à transmettre PAR MAIL ou par écrit au secrétariat à l’adresse : **secretariat@fondamentale.assumpta.be**

8. Garderies

Une garderie payante est organisée de 7h30 à 8h10 et de 15h30 à 18h. Le mercredi de 12h30 à 18h00.

Attention : les garderies (y compris repas chaud ou pique-nique à midi) sont surtout réservées aux parents qui travaillent ou qui habitent loin de l’école et ce afin de ne pas surcharger la garderie. Les garderies sont payables par le biais de cartes qui sont facturées.

En fin de journée ou le mercredi midi, il vous est demandé de venir chercher tous les enfants d’une fratrie en même temps, ceci afin d’éviter le surnombre ou un manque de sécurité.

ATTENTION ! Une amende de 5€ (par quart d’heure entamé) vous sera réclamée après 18h00.

En cas de retard, un mail à la garderie est obligatoire, ceci pour des raisons de sécurité.

 L’AFSCA nous demande d’avertir les parents que certains parents apportent et distribuent parfois des « gourmandises » (style cakes) pour l’anniversaire de leur enfant. Ces gâteaux sont partagés entre tous les enfants.

10. Relations avec les parents

Pour une meilleure écoute et intégration des enfants, l’école souhaite la pleine collaboration des parents. Celle-ci doit être basée sur le dialogue, la confiance réciproque et l’adhésion totale au projet éducatif de l’école.

Elle invite donc les parents :

* à signer **régulièrement** le journal de classe de l’enfant afin de se tenir au courant de son travail et de son comportement ;
* à avertir la titulaire de tout événement susceptible de modifier, momentanément ou d’une façon durable, le comportement de l’enfant et sa scolarité (séparation, maladie dans la famille, problèmes financiers, perte d’emploi, etc.) ;
* à participer aux diverses réunions ;
* à participer à la vie de l’école.
* à prévenir le secrétariat de tout changement de numéro de téléphone, d’adresse, …

Les parents sont toujours les bienvenus et peuvent rencontrer la direction et la titulaire en dehors des heures de cours. Il est conseillé de prendre rendez-vous.

**Toutefois, nous rappelons que le moment de l’accueil du matin et celui de la reprise du soir ne sont, en aucun cas, des moments propices à des échanges verbaux déplacés entre parents ou avec l’équipe éducative. Ceci dans le respect des enfants et des adultes qui font de ce moment un lieu de douce transition école-maison. L’équipe reste à votre disposition pour toute demande de contact au service de votre enfant et de ses compagnons de classe.**

**Aucun parent n’est autorisé à faire des remarques directes à un autre enfant ni parent dans le cadre de l’école.**

**En cas de souci, un contact avec le titulaire est vivement conseillé.**

Un conseil de participation est en place. Il se compose de membres de l’équipe et de parents délégués.

11 Ponctualité

Il est bon que les enfants aient quelques minutes avant le début de la classe pour retrouver leurs amis.

**Par ailleurs il est indispensable de respecter les horaires et de se présenter à l’heure à l’école.**

Veillez, s’il vous plaît, à prendre les rendez-vous médicaux en dehors du temps scolaire afin de respecter le travail de chaque enseignante et les apprentissages de l’enfant.

RAPPEL : En cas de retard, les troisièmes maternelles (8h25) et les 1ères primaires (8h25) **doivent** passer au secrétariat pour recevoir un **cachet de retard**.

Par mesure de sécurité, les portes seront fermées, **à clé**, dès 8h45.

12. Frais et paiements

Les frais mensuels seront **exclusivement** payés via Apschool chaque mois.

**ATTENTION ! Vous avez 15 jours pour contester le décompte des frais.**

**RAPPEL IMPORTANT**

**Comme durant l’année scolaire précédente, nous continuerons à travailler avec la société de recouvrement TCM Belgium s.a, spécialisée dans la récupération des dettes scolaires.**

Les factures de l'école seront acquittées dans les 30 jours de la date de facturation. Toute facture impayée sera soumise de plein droit et sans mise en demeure à un intérêt moratoire avec un minimum de 1% (un) par mois à compter de la date de la facture.
En outre, un dédommagement sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure. Ce dédommagement ne sera en aucun cas inférieur à 10% (dix) du montant des factures ni inférieur à 40 € (quarante euro). Toute facture impayée à l'échéance rend, de plein droit et sans mise en demeure, I’ensemble des factures impayées, même non échues, immédiatement exigibles. Les
factures échues non payées seront transmises â notre société de recouvrement de dettes, TCM Belgium et/ou un huissier

**Pour toute question au sujet d’une facture:**

**secretariat@fondamentale.assumpta.be**

**Gratuité scolaire.**

Dans le cadre de la gratuité scolaire et du Pacte pour un Enseignement d’excellence (voir Décret Missions du 24 juillet 1997 art. 5, 69,76, 100 à 102) nous ne demandons plus de liste de matériel cette année.

Les sorties scolaires se limiteront à une somme de 56,32 euros maximum pour toutes les classes.

**Un document explicatif vous est remis dans l’enveloppe de rentrée de votre enfant.**

13. Journées pédagogiques et garderies

Le décret ministériel de septembre 2003 nous oblige à suivre des journées de formation dont les dates sont habituellement fixées au cours du premier trimestre. Durant les modules pédagogiques, les enfants sont en congé. Cependant, l’école prend l’initiative d’organiser une garderie payante (9 € de 8h10 à 15h30). Une lettre précisant la date et les modalités d’inscription sera remise aux parents en temps utiles.

14. Procédure en cas d’absence d’une titulaire

En cas d’absence d’une titulaire, on essaie toujours de la remplacer. Si ce n’est pas possible, les enfants sont répartis entre les classes du même cycle. Ce partage est préparé par l’enseignante, en août, et maintenu tout au long de l’année. Cette répartition (affichée sur la porte de la classe) permet aux enfants de poursuivre leurs apprentissages.

15. Circulation des informations

Toute information qui relève de l’organisation interne de l’école continuera à être transmise aux parents, en priorité par mail, mais peuvent parfois se trouver dans le cartable de leurs enfants, prioritairement le mardi et le vendredi. Tous les documents officiels seront également téléchargeables sur notre site internet : [assumpta-maternelle.be](http://www.ef-ma.be)

16. Passages de classes

L’équipe éducative ne tiendra plus compte des desideratas des parents pour la composition des classes.

Ces dernières seront effectuées par les enseignantes qui formeront des classes équilibrées en tenant compte au maximum de tous les critères dictés par la direction .

17. Ateliers parascolaires

Des activités parascolaires sont organisées au sein de l’école fondamentale Maria Assumpta entre octobre et juin.

Contact : M Martial, ASBL Judo et Loisirs. **info@judo-loisirs.be**

**Chapitre 4 : Qui est qui à Maria Assumpta ?**

**Le centre scolaire**

Le centre scolaire Maria Assumpta se compose :

D’une école fondamentale (17 à 18 classes)

 (14 classes maternelles et 3 classes de premières primaires)

 Rue de Beyseghem, 174

1. Bruxelles

Tél : 02/262.05.09

Direction: Madame Pascale Vanhove

(École appelée aussi « Le Donderberg »)

D’une école primaire (15 classes)

 Av. Wannecouter, 115

 1020 Bruxelles

 Tel : 02/268.43.97

Direction : Madame Wéra Laurence

D’une école secondaire (le lycée)

 Avenue Wannecouter, 76

 1020 Bruxelles

 Tel : 02/268.04.13

Direction : Madame Marie-Louise Vanesse

**Le pouvoir organisateur (P.O)**

Le Pouvoir Organisateur est l’expression qui désigne les membres du conseil d’administration du Centre Scolaire Maria Assumpta.

Ce conseil a un statut juridique d’A.S.B.L. C’est lui qui est responsable de toute la vie au Centre Scolaire Maria Assumpta. Il est actuellement constitué de 9 personnes dont 4 représentent le Diocèse – membres supra locaux – et 5 représentent les écoles Maria Assumpta – membres locaux.

Le conseil d’entreprise

Le Conseil d’Entreprise, institué depuis juin 1995 est constitué de personnes représentant le Pouvoir Organisateur et l’équipe éducative des 3 écoles.

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail désigne les personnes déléguées des enseignants

et du Pouvoir Organisateur qui ont la charge de veiller à la sécurité et à l’hygiène des locaux (lien avec le C.E.).

Les représentants des enseignants de ces deux groupes de travail ont été élus lors des dernières élections sociales.

Le conseil de participation

Par décision du Gouvernement de la Communauté française (décret "Missions" de juillet 1997), un Conseil de participation a dû être créé dans chaque école francophone de Belgique. Celui-ci réunit des délégués du Pouvoir Organisateur, des enseignants, des parents et des représentants de l’environnement social, culturel et économique. Ce Conseil de Participation a comme tâche première de réfléchir au projet d’établissement, c’est-à-dire aux options à prendre pour le futur et aux actions à mener dans le but de réaliser concrètement les projets éducatif et pédagogique de l’école. Il participe activement à notre plan de pilotage.

Le conseil de classe

Les points sont une référence importante pour l’élève, l’enseignant et les parents, mais ne sont pas déterminants pour le passage de classe.

C’est le "Conseil de Classe", composé de la direction, de l’instituteur(trice), de la psychologue du Centre Psycho-Médico-Social (P.M.S.), de l’enseignant de la classe d’adaptation, du proesseur d’éducation physique et de la logopède (personnes qui ont des regards différents et complémentaires sur les enfants), qui détermine si l’élève peut passer dans la classe supérieure ou doit recommencer son année.

Le "Conseil de Classe" peut aussi proposer aux parents une autre orientation pour leur enfant, par exemple : l’enseignement spécialisé.

Le groupe Horeca

Un groupe de parents et de professeurs se mobilise pour organiser des festivités au profit de l’école fondamentale. (Marché de Noël, fancy-fair, soirée « Moules frites », …). Ce groupe est ouvert à tous les bénévoles qui acceptent de donner un peu de leur temps libre dans une ambiance conviviale.

Venez nous rejoindre dès la prochaine réunion !

**Chapitre 4 : Qui est qui à Maria Assumpta ?**

Le centre psycho-médico-social (P.M.S)

Les agents du Centre Psycho-Médico-Social (Bxl Nord) sont au service des enfants et des parents. Il s’agit bien d’un service indépendant de l’école, gratuit et non contraignant, dont les missions s’articulent autour de l’objectif de soutenir le parcours scolaire et le développement global de l’enfant. Ils prennent en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent l’évolution personnelle, les relations sociales et les apprentissages des élèves.

L’équipe PMS est composée, d’une psychologue, d’une assistante sociale et d’une infirmière, tenues au secret professionnel. Leur présence dans l’école est assurée les lundis matin les vendredis. Vous pouvez aussi les joindre au centre PMS tous les jours par téléphone (02/511.13.47) ou par mail : cpmslibrebxlnord@gmail.com (à l’adresse de Brigitte Remiot, psychologue et référente PMS pour notre école).

Le centre de promotion à la santé (P.S.E.)

Il s’agit d’une assistance prévue par la Loi. Le personnel médical du Centre de Promotion à la Santé (Inspection Médicale Scolaire) assure le suivi de nos élèves.

**Rue de Jérusalem 56 , 1030 BRUXELLES**

02 215 96 11

pse@schaerbeek.irisnet.be

Nous attirons votre attention sur le fait que, par souci de sécurité, et vu le bas âge de nos élèves, aucun médicament ne sera administré à nos élèves dans l’enceinte de notre école sans l’autorisation de la direction et une demande du médecin.

Voici aussi la liste des maladies transmissibles qui doivent absolument être déclarées au PSE dans les 24h :

Urgence sanitaire :

- Diphtérie

*-* Méningococcies infectieuses

- Poliomyélite

Autres :

- Gasto-entérites infectieuses : à Salmonella typhi et autres germes entéropathogènes

- Hépatite A

- Infections à streptocoques béta-hémolytique du groupe A (y compris la scarlatine)

- Tuberculose

- Coqueluche, Oreillons, Rougeole, Rubéole

- Gale

- Impétigo

- Molluscum

- Teigne du cuir chevelu, pédiculose

- Verrues plantaires et athlète’s foot

- Varicelle et Zona

**Chapitre 5 : L’équipe éducative**

Direction : Pascale Vanhove

Secrétariat : Brion-Vanherck Christel (secrétariat)

 et Florence Coupat (économat)

Classes d’accueil (2,5 ans) :

 Classe des chatons : Jennifer Hons

Classe des poussins : Amandine Houba  /Camille Bruyneel

 Classe des grenouilles : A déterminer en cours d’année.

Classes de 1ières et 2ièmes maternelles (3 et 4 ans) :

 Cycle M1- M2:

Classe des lapins : Hélène Dubois/ à déterminer

 Classe des dauphins : Joëlle Devaux

M1

Classe des oursons : Magaly Vernaillen / Catherine Detournay-Kaas

Classe des papillons : Coralie Vanhellemont

Classe des écureuils : Gaëlle Matagne

M2

Classe des girafes : Julie Hubin

 Classe des coccinelles : Sandrine Chalon/ à déterminer

Classe des hérissons : Virginie Schmitz

Puéricultrices : Soumissa M’Rabet + à déterminer

Polyvalentes : Camille Bruyneel / Catherine Detournay-Kaas

Troisièmes maternelles (5 ans):

Classe des pandas : Magali Begine

Classe des koalas : Laetitia Boucquey

 Classe des hiboux : Caroline Gustin

 Classe des renards : Bénédicte Dewint

Psychomotriciens : Katia Canivet

 Camille Bruyneel

Premières primaires :

 Classe des chouettes : Florence Lambert (1A)

 Classe des colibris : Marine Pierre (1B)

 Classe des flamants roses : Laura Vanderhaegen (1C)

Polyvalences/adaptation :

 Isabelle Branquart et Viviana Garzon

Gymnastique et natation :

 Katia Canivet

